

Différences dans la confiance à l'égard des institutions publiques entre les générations de Canadiens



par Christoph Schimmele, Max Stick, Maciej Karpinski et
Amélie Arsenault

Date de diffusion : le 28 août 2024

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Différences dans la confiance à l'égard des institutions publiques entre les générations de Canadiens

par Christoph Schimmele, Max Stick, Maciej Karpinski et Amélie Arsenault

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400800002-fra>

Résumé

À partir des données de l'Enquête sociale générale de 2020, la présente étude fournit des renseignements sur les différences générationnelles dans la confiance à l'égard de la police, du système de justice et des tribunaux, du Parlement fédéral et des médias canadiens. Bien que les immigrants arrivés au Canada à l'âge adulte avaient un niveau de confiance plus élevé à l'égard de ces institutions que les Canadiens de troisième génération ou plus, les personnes qui ont immigré pendant l'enfance avaient un niveau de confiance semblable ou inférieur. Ces tendances selon l'âge à l'arrivée chez les immigrants étaient en grande partie uniformes dans l'ensemble des groupes racisés. Dans l'ensemble, les Canadiens de deuxième génération avaient un niveau de confiance plus faible dans la police, le système de justice, les tribunaux et les médias canadiens que les Canadiens de troisième génération ou plus.

Mots-clés : âge à l'arrivée, âge à l'immigration, confiance dans les institutions, génération d'immigrants, statut des générations

Auteurs

Christoph Schimmele et Max Stick travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada. Maciej Karpinski et Amélie Arsenault travaillent à la Direction de la recherche et de la mobilisation des connaissances au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Remerciements

Les auteurs remercient Adam Cotter, Chris Hamilton, Feng Hou, Filsan Hujaleh et Grant Schellenberg pour leurs conseils et leurs commentaires à l'égard d'une version antérieure du présent document.

Introduction

La confiance dans les institutions publiques, comme la police, le système de justice et les tribunaux, le Parlement fédéral et les médias canadiens, se manifeste par une perception de leur qualité et de leur rendement en général (Newton et Norris, 2000). L'évaluation des institutions publiques comporte également une composante relationnelle qui détermine si une personne se sent traitée et représentée de façon équitable par ces institutions, et dans quelle mesure on croit que ces institutions sont les fondements de l'égalité dans la société (Freitag et Bühlmann, 2009). La confiance dans les institutions est un indicateur principal [du Cadre pour la qualité de vie au Canada](#), et il est donc important de comprendre s'il y a des différences sociales dans les perceptions à l'égard des institutions publiques (Statistique Canada, 2023).

Au Canada, les niveaux de confiance dans les institutions publiques varient selon les générations et les groupes racisés (Cotter, 2015; Statistique Canada, 2023). En moyenne, les immigrants ont un niveau de confiance plus élevé à l'égard de la police, du système de justice et des tribunaux, du Parlement fédéral et des médias canadiens que les personnes nées au Canada. Les immigrants récents (dont l'arrivée remonte à 10 ans ou moins) provenant de groupes racisés ont généralement un niveau de confiance dans ces institutions plus élevé que les personnes non racisées nées au Canada, mais leurs perceptions des institutions publiques deviennent moins favorables au fil d'une plus longue période de résidence au Canada et beaucoup moins favorables entre la première et la deuxième génération ou plus (Statistique Canada, 2023). Par exemple, chez les personnes racisées nées au Canada, qui sont surtout des Canadiens de deuxième génération, la confiance dans la police était beaucoup plus faible que chez les personnes non racisées nées au Canada. Une tendance semblable en matière de déclin générationnel a été observée pour la confiance dans le système de justice et les tribunaux.

Des études antérieures laissent entendre que les immigrants ont un « double cadre de référence » qui façonne leurs perceptions de la société d'accueil (Hendriks et Burger, 2020). En Europe, les immigrants ont tendance à avoir un niveau de confiance comparativement élevé à l'égard des institutions publiques de leur pays d'accueil, en partie parce que leur expérience auprès des institutions de qualité inférieure dans leur pays d'origine réduit leurs attentes générales à l'égard des institutions publiques (Röder et Mühlau, 2012). Les immigrants canadiens semblent également percevoir les institutions publiques du point de vue de leurs expériences préalables à la migration. Les immigrants provenant de régimes autoritaires ou de démocraties non libérales ont des perceptions plus favorables des institutions publiques que les personnes nées au Canada, tandis que les immigrants provenant de démocraties à part entière ont des perceptions semblables à celles des personnes nées au Canada (Bilodeau et Nevitte, 2003; Jung et coll., 2019).

Peu de temps après l'arrivée dans le pays d'accueil, le cadre de référence est principalement le contexte du pays d'origine, mais il évolue graduellement à mesure que les immigrants s'habituent aux conditions dans le pays d'accueil (Hendriks et Burger, 2020). Cela explique en partie pourquoi les perceptions des immigrants quant aux conditions dans le pays d'accueil deviennent moins favorables au fil d'une plus longue période de résidence et entre les générations. Les immigrants arrivés à l'adolescence et à l'âge adulte ont des souvenirs des institutions de leur pays d'origine qui peuvent servir comme cadre de référence, mais les immigrants arrivés dans l'enfance n'auront que peu ou pas de souvenirs de ces institutions. Les personnes ayant immigrées durant l'enfance sont socialisées et éduquées principalement dans le pays d'accueil, distinguant ainsi leurs expériences de celles des immigrants arrivés à un âge plus tardif (Wu et coll., 2012). En outre, venant d'un pays étranger et ayant grandi dans un ménage dirigé par un immigrant, ces personnes ont des expériences qui se distinguent également de celles de nombreux Canadiens nés au pays.

À partir des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2020¹, la présente étude vise à déterminer si les perceptions des immigrants à l'égard des institutions publiques diffèrent selon leur âge à leur arrivée au Canada. L'âge à l'arrivée réfère au lieu où les immigrants ont grandi (le pays d'accueil ou d'origine), qui se distingue de l'endroit d'où ils viennent (Hermansen, 2017). Toutefois, des études canadiennes antérieures montrent également que le lieu d'origine des immigrants modifie le lien entre l'âge à l'arrivée et les niveaux d'intégration socioéconomique (Corak, 2012; Lee et Edmonston, 2011). De plus, la confiance dans les institutions canadiennes varie d'un groupe racisé à un autre et est plus faible chez les personnes racisées nées au Canada que chez les personnes non racisées (Statistique Canada, 2023). En conséquence, la présente étude permet d'examiner également si le lien entre l'âge à l'arrivée et la confiance dans les institutions publiques varie entre les groupes racisés.

La confiance dans les institutions publiques variait selon le statut des générations et l'âge à l'arrivée au Canada

En 2020, 71 % des Canadiens de première génération avaient confiance en la police, un pourcentage semblable à celui des Canadiens de troisième génération ou plus qui avaient confiance en cette institution (tableau 1)². En revanche, un pourcentage plus faible de Canadiens de deuxième génération avaient confiance en la police (64 %) que de Canadiens de troisième génération ou plus³. Au sein de chaque génération, le niveau de confiance dans la police était supérieur à celui manifesté à l'égard du système de justice et des tribunaux, du Parlement fédéral et des médias canadiens.

Afin d'examiner le lien entre l'âge à l'arrivée au Canada et la confiance dans les institutions, la première génération a été désagrégée en groupes d'immigrants arrivés au Canada dès la petite enfance (0 à 5 ans), à la phase intermédiaire de l'enfance (6 à 9 ans), à la préadolescence (10 à 12 ans), à l'adolescence (13 à 17 ans), après l'adolescence (18 à 24 ans), au début de l'âge adulte (25 à 34 ans) et au milieu de l'âge adulte (35 à 54 ans)⁴. Les données désagrégées mettent l'accent sur le lieu où les immigrants ont grandi, au Canada ou dans leur pays d'origine.

La confiance dans la police était plus faible chez les immigrants arrivés au Canada dès leur enfance que chez les immigrants arrivés à un âge plus avancé. Un pourcentage plus faible d'immigrants arrivés au Canada dès la petite enfance (62 %) et dans la phase intermédiaire de l'enfance (60 %) avaient confiance dans la police que de Canadiens de troisième génération ou plus (71 %). Les immigrants arrivés au Canada au cours de leur préadolescence avaient également un niveau de confiance plus faible envers la police que les Canadiens de troisième génération ou plus, mais cette différence n'était pas statistiquement significative. En revanche, un pourcentage plus élevé d'immigrants arrivés au milieu de l'âge adulte (76 %) avaient confiance dans la police que de Canadiens de troisième génération ou plus. Parmi les immigrants arrivés au Canada à l'adolescence, après l'adolescence et au début de l'âge

1. La population cible de l'ESG était les Canadiens âgés de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces, à l'exclusion des personnes résidant dans des établissements institutionnels et les résidents des réserves des Premières Nations. L'enquête a été menée d'août 2020 à février 2021, pendant la pandémie de COVID-19.
2. Dans le cadre de l'ESG de 2020, on demandait aux immigrants d'évaluer leur confiance dans les institutions sur une échelle de 1 (aucune confiance) à 5 (grande confiance). Dans la présente étude, la confiance dans une institution a été définie selon une note de 4 ou 5 sur cette échelle. L'analyse a reposé sur des régressions logistiques pour estimer les probabilités prédites d'avoir confiance dans les institutions, en tenant compte du sexe, du groupe d'âge, du niveau de scolarité, de la situation d'emploi, du revenu familial, de la langue maternelle et de la région métropolitaine de recensement. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des poids d'enquête, et les poids bootstrap ont été utilisés pour les tests de signification statistique.
3. La première génération a été définie comme les personnes nées à l'extérieur du Canada (c.-à-d. des immigrants), la deuxième génération comme les personnes nées au Canada et ayant au moins un parent immigrant, et la troisième génération ou plus comme les personnes nées au Canada dont tous les parents sont nés au Canada.
4. Les immigrants âgés de 55 ans et plus à l'arrivée ont été exclus de l'analyse désagrégée en raison de la petite taille de l'échantillon.

adulte, les pourcentages de ceux qui avaient confiance en la police étaient semblables à ceux des Canadiens de troisième génération ou plus.

Tableau 1

Confiance dans les institutions publiques selon le statut de génération

	Taille de l'échantillon ¹	Système de justice et tribunaux			
		Police	Parlement fédéral	Médias canadiens	probabilité ² prédite
Première génération	13 930	70,7	66,1 ***	56,8 ***	46,9 **
Deuxième génération	4 320	64,4 ***	51,0 *	40,4	38,3 *
Troisième génération ou plus	12 850	71,0	54,9	42,7	41,7
Première génération – âge auquel l'immigrant est arrivé au Canada					
0 à 5 ans	830	61,9 *	54,1	44,8	45,9
6 à 9 ans	630	60,4 *	53,5	41,0	41,2
10 à 12 ans	500	63,2	56,7	42,8	39,7
13 à 17 ans	1 000	74,6	67,4 **	55,0 **	43,5
18 à 24 ans	2 750	73,4	69,3 ***	58,5 ***	45,7
25 à 34 ans	4 790	74,6	71,7 ***	63,0 ***	49,7 ***
35 à 54 ans	3 120	76,3 *	72,8 ***	69,5 ***	51,8 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la troisième génération ou plus ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la troisième génération ou plus ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la troisième génération ou plus ($p < 0,001$)

1. Les chiffres sont arrondis au dixième près.

2. Les probabilités prédites reposent sur des régressions logistiques tenant compte du sexe, du groupe d'âge, du niveau de scolarité, de la situation d'emploi, du revenu familial, de la langue maternelle et de la région métropolitaine de recensement. Les probabilités prédites désignent la probabilité d'un pointage de confiance de 4 ou 5 sur une échelle de cinq points, où 5 signifie « grande confiance ». Les probabilités prédites ont été multipliées par 100 pour la présentation. Les estimations globales pour la première génération et les estimations pour les groupes d'âge à l'arrivée reposaient sur des régressions distinctes.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2020.

Un pourcentage plus élevé de Canadiens de première génération (66 %) avaient confiance dans le système de justice et les tribunaux que de Canadiens de troisième génération ou plus (55 %). Le pourcentage de Canadiens de deuxième génération (51 %) qui avaient confiance dans le système de justice et les tribunaux était inférieur à celui des Canadiens de troisième génération ou plus.

La différence globale entre les Canadiens de première génération et ceux de troisième génération ou plus en ce qui a trait à la confiance dans le système de justice et les tribunaux masque de grandes différences quant à l'âge à l'arrivée. Parmi les immigrants arrivés au Canada à l'adolescence ou plus tard, la confiance dans le système de justice et les tribunaux a augmenté de façon constante plus l'âge était élevé à l'arrivée. Par exemple, 67 % des immigrants arrivés au Canada à l'adolescence avaient confiance dans le système de justice et les tribunaux. Ce pourcentage est passé à 73 % des immigrants arrivés au Canada au milieu de l'âge adulte. La moyenne générale des immigrants dissimule également une différence entre les immigrants arrivés avant l'adolescence et ceux arrivés à l'adolescence et à l'âge adulte. Environ 54 % des immigrants arrivés au Canada au cours de la petite enfance ou de la phase intermédiaire de l'enfance avaient confiance dans le système de justice et les tribunaux, un pourcentage semblable à celui des Canadiens de troisième génération ou plus, mais inférieur à celui des immigrants arrivés à l'adolescence ou plus tard.

Les Canadiens de première génération sont plus nombreux (57 %) à faire confiance au Parlement fédéral que les Canadiens de troisième génération ou plus (43 %), mais cette distinction cache également des différences entre les immigrants qui sont arrivés au Canada à différentes étapes de leur vie. Les immigrants arrivés au Canada à l'adolescence ou plus tard avaient un niveau de confiance plus élevé envers cette institution que les Canadiens de troisième génération ou plus. Le pourcentage d'immigrants qui avaient confiance en cette institution est passé de 55 % de ceux arrivés à l'adolescence à 70 % de ceux arrivés au milieu de l'âge adulte. Ainsi, la différence avec les Canadiens de troisième génération ou plus s'est accentuée avec l'âge plus élevé à l'arrivée. En revanche, le niveau de confiance à l'égard du Parlement fédéral chez les immigrants arrivés au Canada dès la petite enfance jusqu'à la préadolescence était semblable à celui des Canadiens de troisième génération ou plus.

Le pourcentage de Canadiens de première génération (47 %) qui avaient confiance dans les médias canadiens était plus élevé que celui des Canadiens de troisième génération ou plus (42 %), tandis qu'un pourcentage comparativement plus faible de Canadiens de deuxième génération (38 %) avaient confiance en cette institution. La différence entre les Canadiens de première génération et ceux de troisième génération ou plus était attribuable aux perceptions des immigrants arrivés au début et au milieu de l'âge adulte. Ces groupes d'âge à l'arrivée avaient un niveau de confiance plus élevé à l'égard des médias canadiens que les Canadiens de troisième génération ou plus, tandis que les groupes d'âge à l'arrivée plus jeunes avaient un niveau de confiance semblable à celui des Canadiens de troisième génération ou plus, à l'égard de cette institution.

Le lien entre le statut des générations et la confiance dans les institutions publiques différait-il d'un groupe de population à un autre?

La question consistant à savoir si les modèles générationnels de confiance dans les institutions diffèrent d'un groupe racisé à un autre est examinée dans la présente section. Les première et deuxième générations ont été désagrégées en groupes de population, selon l'autodéclaration comme Blanc, Noir, Chinois, Sud-Asiatique, Philippin ou Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental ou Latino-Américain⁵. Pour la première génération, chacun de ces groupes de population a été subdivisé en sous-groupes qui sont arrivés au Canada de 0 à 14 ans, de 15 à 24 ans et de 25 à 54 ans⁶. La troisième génération ou plus ne pouvait pas être désagrégée en groupes de population.

Les résultats de l'analyse des données désagrégées correspondaient en grande partie aux tendances générales susmentionnées. Au sein de chaque groupe de population, la plupart des différences entre les Canadiens de première génération et ceux de troisième génération ou plus étaient attribuables aux immigrants arrivés au Canada après l'adolescence ou à l'âge adulte. Il y avait peu de différences entre les immigrants arrivés au Canada de 0 à 14 ans et les Canadiens de troisième génération ou plus.

Dans l'ensemble des groupes désagrégés de Canadiens de première génération, le niveau de confiance à l'égard de la police était significativement différent de celui des Canadiens de troisième génération ou plus dans quelques cas, après correction pour tenir compte des caractéristiques sociodémographiques (tableau 2).

-
5. Les répondants chez les Arabes et les Asiatiques occidentaux ainsi que chez les Philippins et les Asiatiques du Sud-Est ont été regroupés en catégories uniques afin d'accroître la taille de l'échantillon. Les répondants qui ont indiqué un groupe blanc et un groupe racisé ont été classés dans ce dernier groupe. Les Japonais et les Coréens (moins de 1 % des répondants de l'ESG) et ceux qui ont déclaré de multiples groupes racisés (1 % des répondants) ont été exclus en raison de la petite taille de l'échantillon.
 6. La taille des échantillons de plusieurs groupes de population était trop petite pour être désagrégée dans les catégories de l'âge à l'arrivée utilisées dans la section précédente.

Tableau 2
Confiance dans les institutions publiques selon le statut des générations, l'âge à l'arrivée et le groupe de population

	Système de			
	Police	justice et tribunaux	Parlement fédéral	Médias canadiens
	probabilité prédite ¹			
Première génération – âge auquel l'immigrant est arrivé au Canada				
Blanc				
0 à 14 ans	65,4	52,4	45,3	42,0
15 à 24 ans	69,6	64,6 **	49,6 *	41,8
25 à 54 ans	72,7	64,4 ***	54,7 ***	38,8
Noir				
0 à 14 ans	49,2	55,3	35,2	38,3
15 à 24 ans	73,7	55,0	58,1 *	36,9
25 à 54 ans	71,6	66,6 *	68,5 ***	61,1 ***
Chinois				
0 à 14 ans	69,7	71,1 **	42,6	36,7
15 à 24 ans	69,7	64,4	50,1	46,3
25 à 54 ans	67,4	64,1 *	58,7 ***	40,8
Sud-Asiatique				
0 à 14 ans	65,0	66,3	59,4 *	56,8 *
15 à 24 ans	79,3	78,4 ***	73,2 ***	50,9
25 à 54 ans	81,5 **	82,0 ***	76,2 ***	63,0 ***
Philippin ou Asiatique du Sud-Est				
0 à 14 ans	51,2 *	47,0	37,1	47,7
15 à 24 ans	77,5	73,8 **	63,3 **	41,0
25 à 54 ans	78,2 *	79,0 ***	75,3 ***	62,3 ***
Arabe ou Asiatique occidental				
0 à 14 ans	66,1	54,5	36,0	52,0
15 à 24 ans	77,7	76,5 *	74,1 ***	47,2
25 à 54 ans	84,4 ***	86,6 ***	74,7 ***	49,2
Latino-Américain				
0 à 14 ans	79,8	58,9	63,9 *	45,4
15 à 24 ans	74,1	74,0	73,3 **	71,4 **
25 à 54 ans	78,1	82,3 ***	76,2 ***	61,1 **
Deuxième génération				
Blanc	66,6 *	52,8	39,8	39,1
Noir	45,2 *	41,9	46,7	48,6
Chinois	73,7	52,2	44,2	42,0
Sud-Asiatique	62,0	42,8	42,9	34,6
Philippin ou Asiatique du Sud-Est	53,8 *	46,6	37,7	25,5 *
Arabe ou Asiatique occidental	58,7	55,6	53,1	35,1
Latino-Américain	45,6	55,9	19,2 *	30,5
Troisième génération ou plus				
	70,1	54,1	41,5	41,2

* valeur significativement différente de l'estimation pour la troisième génération ou plus ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la troisième génération ou plus ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la troisième génération ou plus ($p < 0,001$)

1. Les probabilités prédites reposent sur des régressions logistiques tenant compte du sexe, du groupe d'âge, du niveau de scolarité, de la situation d'emploi, du revenu familial, de la langue maternelle et de la région métropolitaine de recensement. Les probabilités prédites désignent la probabilité d'un pointage de confiance de 4 ou 5 sur une échelle de cinq points, où 5 signifie « grande confiance ». Les probabilités prédites ont été multipliées par 100 pour la présentation.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2020.

Les immigrants philippins et asiatiques du Sud-Est arrivés au Canada de 0 à 14 ans avaient un niveau de confiance plus faible envers la police que les Canadiens de troisième génération ou plus. En revanche, leurs homologues qui étaient âgés de 25 à 54 ans lorsqu'ils sont venus au Canada avaient un niveau de confiance plus élevé envers la police. Les immigrants sud-asiatiques, arabes et asiatiques occidentaux qui étaient âgés de 25 à 54 ans lorsqu'ils sont venus au Canada avaient également un niveau de confiance plus élevé en cette institution que les Canadiens de troisième génération ou plus.

Dans chaque groupe de population, les immigrants arrivés au Canada de 25 à 54 ans avaient un niveau de confiance plus élevé dans le système de justice et les tribunaux que les Canadiens de troisième génération ou plus, bien que ces niveaux variaient d'un groupe à l'autre. Parmi les immigrants arrivés à l'âge adulte, les quatre cinquièmes des Sud-Asiatiques, des Philippins et des Asiatiques du Sud, des Arabes, des Asiatiques occidentaux et des Latino-Américains ainsi que les deux tiers des Blancs, des Noirs et des Chinois avaient confiance en cette institution, comparativement à environ la moitié des Canadiens de troisième génération ou plus. Parmi les immigrants arrivés au Canada âgés de 15 à 25 ans, les Blancs, les Sud-Asiatiques, les Philippins et les Asiatiques du Sud-Est, et les Arabes et les Asiatiques occidentaux avaient un niveau de confiance plus élevé envers cette institution que les Canadiens de troisième génération ou plus. Parmi les immigrants arrivés au Canada âgés de 0 à 14 ans, seuls les Chinois avaient un niveau de confiance plus élevé dans le système de justice et les tribunaux que les Canadiens de troisième génération ou plus.

Dans l'ensemble des groupes de population, les immigrants arrivés au Canada âgés de 25 à 54 ans avaient une probabilité plus élevée de faire confiance au Parlement fédéral. Pour plusieurs groupes, notamment les Sud-Asiatiques, les Philippins et les Asiatiques du Sud-Est, les Arabes, les Asiatiques occidentaux et les Latino-Américains, le pourcentage de personnes qui avaient confiance en cette institution était près de deux fois plus élevé que celui des Canadiens de troisième génération ou plus. Les immigrants âgés de 15 à 24 ans à leur arrivée faisaient également davantage confiance à cette institution, à l'exception des Chinois, dont le niveau de confiance n'était pas significativement différent de celui des Canadiens de troisième génération ou plus. Parmi les immigrants arrivés au Canada âgés de 0 à 14 ans, les Sud-Asiatiques et les Latino-Américains avaient un niveau de confiance plus élevé envers le Parlement fédéral que les Canadiens de troisième génération ou plus, mais ceux provenant d'autres groupes de population avaient un niveau de confiance semblable.

Les immigrants âgés de 25 à 54 ans à leur arrivée et provenant des groupes de population Noir, Sud-Asiatique, Philippin, Asiatique du Sud-Est et Latino-Américain avaient un niveau de confiance dans les médias canadiens beaucoup plus élevé que les Canadiens de troisième génération ou plus. Les immigrants du groupe de population Latino-Américain âgés de 15 à 24 ans à leur arrivée et ceux du groupe de population Sud-Asiatique âgés de 0 à 14 ans à leur arrivée avaient également un niveau de confiance plus élevé envers cette institution que les Canadiens de troisième génération ou plus.

Parmi les Canadiens de deuxième génération, les Blancs, les Noirs, les Philippins et les Asiatiques du Sud-Est avaient un niveau de confiance plus faible envers la police que les Canadiens de troisième génération ou plus. Les Canadiens de deuxième génération des groupes de population Sud-Asiatique, Arabe, Asiatique Occidentale et Latino-Américain avaient également un niveau de confiance plus faible envers cette institution, mais ces différences par rapport aux Canadiens de troisième génération ou plus n'étaient pas statistiquement significatives, après correction pour tenir compte des caractéristiques sociodémographiques. Dans l'ensemble des groupes de population, le niveau de confiance dans le système de justice et les tribunaux, le Parlement fédéral et les médias canadiens chez les Canadiens de deuxième génération était généralement semblable à celui des Canadiens de troisième génération ou plus. Toutefois, les Canadiens de deuxième génération des groupes de population Arabe et Asiatique Occidentale avaient un niveau de confiance plus faible envers le Parlement fédéral et ceux des groupes de population Philippin et Asiatique du Sud-Est avaient un niveau de confiance plus faible envers les médias canadiens.

Conclusion

Le niveau de confiance des Canadiens envers la police, le système de justice et les tribunaux, le Parlement fédéral et les médias canadiens variaient d'une génération à une autre. Chez les Canadiens de première génération, il y avait une grande différence entre les immigrants qui sont arrivés au Canada durant l'enfance et ceux qui sont arrivés à l'adolescence et à l'âge adulte. Les immigrants qui sont arrivés en tant qu'adultes avaient le plus haut niveau de confiance, et cette perception favorable des institutions canadiennes s'affaiblissait à mesure que l'âge à l'arrivée diminuait. Les immigrants qui sont arrivés durant l'enfance avaient un niveau de confiance à l'égard des institutions publiques semblable à celui des Canadiens de troisième génération ou plus, et leur niveau de confiance à l'égard de la police était en effet plus faible. Cette tendance relative à l'âge à l'arrivée était en grande partie uniforme chez les immigrants de différents groupes racisés. Les Canadiens de deuxième génération avaient un niveau de confiance plus faible envers la police, le système de justice, les tribunaux et les médias canadiens que les Canadiens de troisième génération ou plus.

Bibliographie

Bilodeau, A., et Nevitte, N. (2003, 28 août). Political trust for a new regime: The case of immigrants from non-democratic countries in Canada [présentation papier]. Assemblée annuelle de l'Association canadienne de science politique, Halifax (Nouvelle-Écosse).

Corak, M. 2012. Age at immigration and the educational outcomes of children. Dans A. Masten, D. Hernandez et K. Liebkind (éd.), *Realizing the potential of immigrant youth* (pp. 90-114). Cambridge: Cambridge University Press.

Cotter, A. (2015). [La confiance du public envers les institutions canadiennes](#). *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*. Produit n° 89-652-X2015007 au catalogue de Statistique Canada.

Freitag, M., et Bühlmann, M. (2009). Crafting trust: The role of political institutions in a comparative perspective. *Comparative Political Studies*, 42(12), 1537-1566.

Hendriks, M., et Burger, M. J. (2020). Unsuccessful subjective well-being assimilation among immigrants: The role of faltering perceptions of the host society. *Journal of Happiness Studies*, 21(6), 1985-2006.

Hermansen, A. S. (2017). Age at arrival and life chances among childhood immigrants. *Demography*, 54(1), 201-229.

Jung, M., Sprott, J. B. et Greene, C. (2019). Immigrant perceptions of the police: The role of country of origin and length of settlement. *The British Journal of Criminology*, 59(6), 1370-1389.

Lee, S., et Edmonston, B. (2011). Age-at-arrival's effects on Asian immigrants' outcomes in Canada and the U.S. *International Migration Review*, 45(3), 527-561.

Newton, K., et Norris, P. (2000). Confidence in public institutions: Faith, culture, or performance? Dans S. J. Pharr et R. D. Putnam (éd.), *Disaffected democracies: What's troubling the Trilateral Countries* (pp. 52-73). Princeton: Princeton University Press.

Röder, A., et Mühlau, P. (2012). Low expectations or different evaluations: What explains immigrants' high levels of trust in host-country institutions? *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 38(5), 777-792.

Statistique Canada. (31 mars 2023). [La confiance à l'égard de la police, du système de justice et des tribunaux, du Parlement fédéral et des médias canadiens varie d'un groupe racisé à l'autre](#). *Le Quotidien*.

Wu, Z., Schimmele, C., et Hou, F. (2012). Self-perceived integration of immigrants and their children. *Canadian Journal of Sociology*, 37(4), 381-408.